DISPOSITIF INTEGRE
INSTITUT THERAPEUTIQUE
EDUCATIF et PEDAGOGIQUE
« Les Events »
Siège Social - Administration – Direction
4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE
Tél : 05 59 38 67 17 - Email : association@lesevents.fr

Procès-verbal de la réunion Conseil Social et Economique du 26 mai 2023

Présents
Pour la Direction : Mme Céline BELLANGER, Présidente.

Membres élus : Emilie GRACIET – Allande GOYHEX – Maxime ROSIER — Angèle PASSERO – Lucie LAGISQUET – Nicolas CHABALGOITY - Béatrice SAGARDOY.

Membres invités : M. MORIN, responsable des services généraux et de l'environnement de travail.

Membres excusés : Noëlle ETCHELAMENDY

Secrétaire de séance : B. SAGARDOY.

La séance est ouverte à 8h30.

- **Validation PV de la réunion du 28 avril 2023**

- **Marche de l'entreprise.**

Plusieurs arrêts maladies liés à des maladies physiques et à des accidents de travail.
Rapidement, des remplaçants ont pu être trouvés : un pour 15 jours et l'autre jusqu'au 20.06.2023.

Une professionnelle reprendra son activité le 05.06. Le rdv de liaison a été proposé comme prévu dans le cas d'un arrêt de plus de 30 jours. Elle reprendra son activité à mi-temps thérapeutique jusqu'aux vacances de juillet.

Essai encadré d'un professionnel : suite au bilan avec le de médecin du travail et Cap emploi, la reprise se fera à temps plein avec des restrictions (pas de port de charge de plus de 5kg, pas de conduite en temps de travail).

Un stagiaire en formation CAFERUIS sera présent jusqu'en juillet 2023.

Formation pour le site internet de la Direction et la chargée de communication.

Fiches de vœux :
51% de retour des salariés. La Direction analyse les retours pour finaliser la constitution des équipes.

Les enseignants ont aussi fait des vœux.
La Direction va faire en sorte de répondre au maximum des souhaits. Les professionnels qui changent d'affectation seront reçus individuellement dans les 15 prochains jours.
Pour les enseignants, 139H00 attribuées (avec les heures supplémentaires) en vis-à-vis.
Suite à une réforme de l'éducation nationale, quelques unités de fonctionnement « pacte » ont été affectées au DITEP ; unité de remplacements de courte durée (18H00), unité sur la connaissance des métiers (24H00), unité devoirs faits (24H00).

L'audit énergétique est finalisé après un long délai. Les dossiers de demande de subvention pourront être faits ; il était nécessaire d'avoir de ce document.

Changement du portail : diverses demandes de devis (changement ou modernisation) avec un contrôle d'accès (ouvert toute la journée, fermé le week-end...).
L'équipement généralisé des serrures et portail avec badge sera fait.

Borne Wi-Fi : mise à jour nécessaire avec plusieurs réseaux : un professionnel (équipement prof), un usagers/invités.

Rentrée de septembre 2023 : elle se fera à Bidos (matinée à la salle des fêtes). Le programme : repas + après-midi de cohésion.
L'acquisition de la villa sera finalisée le 04.07.2023.

Autodiagnostic CPOM avec Mme SEGURA : il est validé ainsi que les orientations (territoire, territoire de vie). Une fiche-action sur les situations complexes est nécessaire.
Le CPOM est à moyen constant ; il n'y aura pas d'argent en plus qui sera attribué. Il faut poursuivre donc la réorganisation des emplois : adapter les postes quand il y a un départ de retraite.
Trois objectifs sont validés :
- Ouverture d'un SAMSAH (accompagnement des plus de 20 ans),
- Reconnaissance « pôle ressource situation complexe »
- Accompagnement des plus jeunes « pôle petite enfance ».

Prochain rdv : 18.08.2023 finalisation des fiches actions.

Informations sur le Copil « projet d'établissement ». Deux temps seront programmés d'ici les vacances.

- **Point Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP)**

AT : un éducateur a pris un coup de bâton accidentel lors d'une crise d'un jeune.
Un éducateur a été agressé par un jeune ; la procédure « sanction réparation » a été mise en place.
Un professionnel a eu un accident sur la route avec un véhicule institutionnel.

<u>Point 1</u> : QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

- **Concernant l'atelier cheval, plusieurs questionnements émergent : la dispersion des espaces dédiés à l'atelier, le maintien du salarié chargé du soin des chevaux les week-ends et temps de vacances avec la mise en place du distributeur, qui est le référent de la gestion des soins des animaux etc...**
  Quelles précisions pouvez-vous apporter ?

L'ancienne pièce n'est pas aux normes pour recevoir du public (professionnels et jeunes). Elle n'est ? par exemple ? pas contrôlée par le service incendie. La mise aux normes désamiantage est coûteuse : ce ne sera pas une priorité de l'association. Mme BELLANGER rappelle que, depuis 3 ans, une pièce aux normes est mise à disposition à l'arrière de l'UE 2.

Cependant, cette pièce n'a pas été investie. Du matériel va être mis à disposition prochainement.
Le référent des soins est l'éducateur de l'atelier ; il faut qu'il informe le responsable des services généraux en amont des interventions nécessaires concernant les soins, des achats...
En l'absence du professionnel titulaire la semaine, un autre professionnel du service général le remplace.
Le distributeur sera utilisé quand le professionnel chargé des soins le week-end est absent.

- **Suite au mail reçu par plusieurs salariés relatif à leur temps de connexion, pouvez-vous nous en clarifier son objectif ?**
  Nous tenons à vous informer que le contenu du mail est perçu comme un moyen de contrôle des salariés par certains professionnels.

Certains professionnels en ne changeant pas le mot de passe ont mis en danger la sécurité des données sensibles contenues dans le logiciel.
L'envoi de ce mail avait pour but de faire réagir les professionnels concernés après plusieurs rappels oraux restés sans effet.
AIRMES demande à suivre les connexions pour ne pas laisser de côté certains professionnels (montée en compétence de tous).
D'autre part, le DITEP fait partie d'une grappe d'institutions qui doivent avancer et valider des étapes d'utilisation en même temps. A défaut, les subventions obtenues pourraient être retirées et le remboursement demandé (environ 80000 €).

<u>Point 2</u> : QUESTIONS CSSCT

- **Quels locaux ont encore de l'amiante ?**

Les abris devant les pavillons potentiellement, le cabanon au fond du parking et les deux pièces des écuries.

- **Pouvez-vous rappeler quels sont les locaux non référencés pour l'accueil du public ?**

Les vestiaires du stade, les pièces intérieures des écuries qui ne sont qu'un lieu de passage contrairement à la cour extérieure ou les boxes ouverts des deux côtés.

- **Suite à l'agression d'un salarié par un jeune, la procédure sanction-réparation a été utilisée. Des réajustements sont-ils nécessaires ?**

La procédure est claire, les étapes sont validées par le chef de service.

- **Où en sont les échanges avec l'Inspectrice du travail ?**

A ce jour, aucun retour de l'inspection du travail n'a été fait.

- **Règlement intérieur CSE.**

En voie de finalisation.

- **Document unique : dates mise à jour.**

Mercredi 07/06 de 10H30 à 12H00,
Mercredi 19/06 de 15H00 à 17H00.

- **Information et formation du logiciel Document Unique.**

Un logiciel spécifique à notre branche a été créé pour avoir des statistiques pour une meilleure visualisation.

QUESTIONS DIVERSES.

Rivehaute, le 26/05/2023
La séance est levée à 11H15.

Béatrice SAGARDOY
Secrétaire du CSE